



REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE de BOISSY-LE-CUTTÉ

2 Grande rue – 91590

*Boissy-le-Cutté, le 2 mai 2020*

DEPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

Tél. **01 64 57 76 76**  
Fax 01 64 57 47 35

## **Report de la rentrée scolaire Non réouverture immédiate des écoles**

Chers Parents,

Depuis plusieurs semaines les élus travaillent sur la question de la réouverture possible des écoles maternelle et élémentaire à Boissy à partir du 11 mai, sans certitude que cette date soit réellement fixée.

La première des mesures et non des moindres, est l'accueil des enfants dans un cadre sanitaire optimal, avec le respect des gestes barrières. Cette première mesure est déjà en elle-même un problème, car si tous les moyens ont été mis en œuvre par la commune pour commander les produits nécessaires à l'application des gestes barrières et à la désinfection des locaux, nous ne pouvons à ce jour vous garantir un risque zéro pour vos enfants, mais également pour les enseignants et le personnel municipal.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées pour la reprise de l'école, qui, vu le contexte de crise sanitaire, ne serait pas à notre sens bénéfique d'un point de vue enseignement.

A ce jour, l'Etat et l'Education Nationale ne proposent pas de solutions réalisables, ni en mesure de fonctionner, que ce soit en classe ou pendant les temps de récréation...

Le Conseil Scientifique proposait "de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre", 4 jours plus tard, le même Conseil Scientifique a été contraint de prendre acte de la décision politique de réouverture progressive des établissements scolaires en proposant toute une série de mesures sanitaires théoriquement efficaces mais impossibles à mettre en œuvre sur le plan pratique dans nos écoles.

### ***Quelques exemples des difficultés à respecter les mesures sanitaires obligatoires dans nos deux écoles :***

- les règles de distanciation physique dans les sanitaires seront impossibles à faire respecter
- Impossibilité de vérifier qu'un enfant arrivant à l'école n'aura pas de fièvre (Les parents devront vérifier ce paramètre essentiel chaque matin avant d'envoyer leur enfant à l'école),
- les entrées et sorties devront être échelonnées pour éviter les attroupements devant l'école.
- les classes ne pourraient fonctionner que par demi-groupes pour permettre le respect de cette distanciation physique entre les élèves dans la classe. De ce fait, les enfants seraient en classe soit une demi-journée sur deux soit un jour sur deux, les parents devraient les prendre en charge le reste du temps.
- les masques de protection doivent être fournis par les parents à leurs enfants mais ces masques n'étant pas obligatoires, nous ne pourrions pas obliger les élèves à les porter et ni la mairie ni les écoles ne sont tenues d'en proposer aux élèves (d'où une possible transmission entre les enfants et la propagation du virus à l'entourage familial).

Sans oublier qu'en cas de détection d'un cas de Covid-19 dans les locaux scolaires, selon les recommandations gouvernementales, les parents devront venir récupérer leur enfant sans délai et le suivi des cas contacts sera mis en place par les autorités sanitaires (isolement et dépistage de tous les élèves de la classe voire de l'école mais aussi tous les proches).

De plus, le bénéfice pour les enfants au niveau de l'enseignement ne sera pas manifeste, les enseignants devront passer plus de temps à faire respecter les gestes barrières et à surveiller leur bonne pratique qu'à enseigner à vos enfants.

Nous avons su rester confinés durant presque 2 mois, il serait risqué, voire incompréhensible, d'anéantir les efforts consentis par chacun d'entre nous pour faire reculer l'épidémie en reprenant trop précocement le chemin des écoles, la menace d'une deuxième vague COVID plane toujours d'autant que le virus circule encore dans le département d'où son classement en zone rouge.

Notre village a été relativement épargné, la Municipalité ayant pris rapidement les mesures nécessaires en fermant les équipements publics, en annulant toutes les manifestations et ensuite avec la fermeture de la mairie au public tout en maintenant des services joignables par téléphone ou par mail.

Au vu des différents points évoqués et en concertation avec les directrices des deux écoles, il nous semble de notre responsabilité de ne pas rouvrir les écoles de la commune.

Nous comprenons ce qu'une telle décision peut avoir comme répercussion sur la reprise de l'activité professionnelle pour certains d'entre vous, c'est pourquoi nous vous adressons dès maintenant cette information pour que vous puissiez prendre vos dispositions quant à la garde de vos enfants. Le suivi pédagogique des enfants se fera avec les enseignants jusqu'aux vacances scolaires soit le 3 juillet, comme durant toute la période de confinement.

Vous serez informés plus précisément en ce qui concerne l'enseignement par les directrices au fur et à mesure des consignes qu'elles recevront de l'éducation nationale.

Nous sommes actuellement dans l'attente de l'organisation par la CCEJR du fonctionnement du service restauration et centre de loisirs **pour un service minimum d'accueil des enfants** si besoin. Ce service sera soumis aux mesures sanitaires réglementaires et le nombre d'enfants accueillis sera limité en fonction de la situation des parents.

Nous vous remercions de votre compréhension, la protection contre l'épidémie est l'affaire de chacun d'entre nous.

Prenez soin de vous et de vos proches

L'équipe Municipale